

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 29 MARS 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 18 mars 2016 s'est réuni le MARDI 29 MARS 2016 à 20h 00, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Louis VOGEL, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRESENTS : M. Nicolas ALIX, Mme Josette ANTIGNAC, Mme Farida ATIGUI (jusqu'au point 21) puis a donné pouvoir à M. Lionel WALKER, M. Gérard AUBRUN, M. Georges AURICOSTE, M. François BLANCHON, M. Eric BONNOMET, M. Noël BOURSIN (jusqu'au point 5 inclus) ensuite a donné pouvoir à M. Kadir MEBAREK, Mme Patricia CHARRETIER, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Willy DELPORTE, Mme Ségolène DURAND, M. Bernard FABRE, Mme Marie-Hélène GRANGE, Mme Anne GRAVIÈRE, M. Jean-Pierre GUERIN, M. Jérôme GUYARD, M. Thomas GUYARD (jusqu'au point 22), M. Pierre HERRERO, M. Christian HUS, Mme Geneviève JEAMMET, M. François KALFON (jusqu'au point 18 inclus) ensuite a donné pouvoir à M. Baytir THIAW, Mme Dominique KUNDIG-BORDES, Mme Françoise LEFEBVRE, M. Anselme MALMASSARI, M. Dominique MARC, Mme Françoise MEGRET, M. Henri MELLIER, M. Gérard MILLET, M. Jean-Pierre MITGERE, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO (jusqu'au point 5 inclus) ensuite a donné pouvoir à M. Thomas GUYARD jusqu'au point 22, Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN, M. Romaric MOYON, Mme Carole NADAL, Mme Joëlle NOTO, M. Vincent PAUL-PETIT, Mme Françoise PERREAU, Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, M. Mourad SALAH (jusqu'au point 5 inclus) ensuite a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, M. Baytir THIAW, Mme Brigitte TIXIER, M. Louis VOGEL, M. Lionel WALKER, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Mme Patricia ASTRUC GAVALDA a donné pouvoir à M. Gérard MILLET, Mme Corinne AUBANEL a donné pouvoir à M. Henri MELLIER, M. Gilles BATAIL a donné pouvoir à Mme Joëlle NOTO, M. Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à Mme Josette ANTIGNAC, M. Fabien FOSSE a donné pouvoir à Mme Renée WOJEIK, M. Christian GENET a donné pouvoir à M. Georges AURICOSTE, M. Jean-François LEMESLE a donné pouvoir à Mme Carole NADAL, M. Kadir MEBAREK a donné pouvoir à M. Noël BOURSIN (jusqu'au point 5) présent ensuite, Mme Josette MEUNIER a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène GRANGE, Mme Sylvia ORDIONI a donné pouvoir à M. Gérard AUBRUN, Mme Sylvie PAGES a donné pouvoir à M. François BLANCHON, M. Paulo PAIXAO a donné pouvoir à M. Dominique MARC, Mme Patricia ROUCHON a donné pouvoir à M. Pierre HERRERO, M. Marc SAVINO a donné pouvoir à Mme Françoise LEFEBVRE, M. Alain TAFFOUREAU a donné pouvoir à M. Anselme MALMASSARI, M. Franck VERNIN a donné pouvoir à M. Louis VOGEL (jusqu'au point 5 inclus) présent ensuite, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER a donné pouvoir à M. Romaric MOYON, Mme Jocelyne VERNON a donné pouvoir à Mme Anne MORIN, M. Dominique GERVAIS (*suppléé par Mme Annie BERTON*), M. Michel MICHALLET (*suppléé par Mme Mireille CHAPUS*).

ABSENTS EXCUSES : M. Slimane BOUKLOUCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre GUERIN



En préambule, des nouvelles sont données sur l'état de santé de Monsieur Michel MICHALLET, Maire de Boissise-la-Bertrand. Les membres du Conseil lui souhaitent un prompt rétablissement.

Le Conseil Communautaire a :

Melun
Rubelles
Voisenon
Boissettes
Seine-Port
La Rochette
Vaux-le-Pénil
Boissise-le-Roi
Livry-sur-Seine
St-Germain-Laxis
Le Mée-sur-Seine
Dammarie-lès-Lys
Boissise-la-Bertrand
Montereau-sur-le-Jard

1. désigné M. Jean-Pierre GUERIN en qualité de Secrétaire de Séance
2. approuvé les projets de compte-rendu analytiques des séances du 18 janvier et du 15 février 2016
3. approuvé le compte-rendu de décision du Bureau Communautaire du 17 mars 2016
4. approuvé le compte-rendu des décisions du Président
5. à la majorité avec 51 Pour, 3 Contre, 12 Abstentions et 1 Ne participe pas au vote, décidé d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal 2016
6. à l'unanimité avec 54 Pour, 3 Abstentions et 10 ne participant pas au vote, décidé d'attribuer des subventions aux associations, sauf celles mentionnées dans les délibérations n°7 et 17 et, d'autoriser le Président à signer les conventions avec les organismes subventionnés
7. à l'unanimité avec 63 Pour, 3 Abstentions et 1 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention à l'Association Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine et Marne et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné
8. à l'unanimité avec 62 Pour, 3 Abstentions et 2 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention aux associations ADSEA et VIA HABITAT et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné
9. à l'unanimité avec 62 Pour, 3 Abstentions et 2 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention à l'Association Le Sentier et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné
10. à l'unanimité avec 62 Pour, 3 Abstentions et 2 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention au Collège Capucins de Melun et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné
11. à l'unanimité avec 63 Pour, 3 Abstentions et 1 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention à l'Association IDA Y VUELTA et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné
12. à l'unanimité avec 61 Pour, 3 Abstentions et 3 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention au Collège Elsa Triolet à Le Mée-sur-Seine et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné
13. à l'unanimité avec 61 Pour, 3 Abstentions et 3 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention au Lycée George Sand de Le Mée-sur-Seine et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné
14. à l'unanimité avec 63 Pour, 3 Abstentions et 1 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention aux associations Pimm's - Travail et Entraide et XL Emploi et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné
15. à l'unanimité avec 62 Pour, 3 Abstentions et 2 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention à l'Association Le Pain de l'Espoir et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné
16. à l'unanimité avec 60 Pour, 3 Abstentions et 4 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention à l'Association La Passerelle et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné

17. à la majorité avec 51 Pour, 2 Contre, 9 Abstentions et 5 Ne participant pas au vote, décidé d'attribuer une subvention à l'Association MEIMVS et d'autoriser le Président à signer les conventions et leurs annexes avec l'organisme subventionné

18. à la majorité avec 51 Pour, 9 Contre, 7 Abstentions, décidé de voter les taux suivants pour 2016 : cotisation foncière des entreprises : 25.12%, taxe d'habitation : 8.35%, taxe sur le foncier bâti : 0.54%, taxe sur le foncier non bâti : 3.09%

19. à l'unanimité avec 59 Pour, 8 Abstentions, décidé de fixer pour 2016 les taux suivants pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Pour la zone 1 constituée des communes de Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, Livry-sur-Seine, Le Mée-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, La Rochette, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon : 8,09% ; pour la zone 2 constituée de la commune de Pringy : 11.98% et pour la zone 3 constituée de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry : 11.98%

20. à l'unanimité avec 59 Pour, 8 Abstentions, décidé d'instituer au bénéfice des communes membres une dotation de solidarité communautaire pour l'année 2016, décidé d'affecter une première part de dotation à hauteur de 80% du montage global selon le critère de la population DGF 2015, avec une répartition proportionnelle, d'affecter une deuxième part de dotation à hauteur de 20% du montant global selon le critère du potentiel fiscal trois taxes par habitant 2015, avec répartition inversement proportionnelle.

21. à l'unanimité avec 58 Pour, 9 Abstentions, fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2016 à la somme de 2 744 000 € avec une répartition entre communes, précisé que les acomptes mensuels sur la dotation de solidarité communautaire 2016 peuvent être versés aux communes, membres et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice

22. à la majorité avec 52 Pour, 9 Contre, 6 Abstentions, approuvé une convention de mandat à passer avec la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement, représentée par son directeur général, comportant trois missions :

- le calage d'un périmètre opérationnel, en s'attachant notamment à détourner précisément les contours du quartier urbain et du pôle d'échanges multimodal sur le quartier Centre Gare qui relèvent de maîtrises d'ouvrage distinctes ;
- la conduite d'analyses techniques complémentaires et des procédures administratives obligatoires (notamment concertation publique, études d'impact et d'approvisionnement énergétique) ainsi que de maîtrise foncière, afin d'aboutir à la création d'une zone d'aménagement concerté ;
- en fonction du périmètre opérationnel et de la programmation retenus, l'analyse comparative des incidences financières et juridiques entre deux modes possibles de gouvernance (concession(s) d'aménagement à un opérateur existant et/ou à une structure type société d'économie mixte à opération unique dédiée à une opération) et la définition des modalités de mise en œuvre du mode de gouvernance qui sera choisi (en termes financiers, juridiques et de planning) ; précisé que cette convention conclue pour une durée de 18 mois, porte sur un montant maximal de 1 108 108 € HT, se décomposant en une provision maximale de prestations à commander à hauteur de 757 000 € HT ainsi qu'une rémunération forfaitaire pour des missions propres au mandataire de 316 180 € HT et autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de mandat et toutes pièces s'y rattachant

23. à la majorité avec 57 Pour, 1 Contre, 7 Abstentions, arrêté le bilan de la concertation relative au Tertre de Montereau à Montereau-sur-le-Jard, en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté, lancée par délibération n° 2015.2.7.20 du 2 mars 2015, selon le bilan plus amplement exposé et dit que le bilan de la concertation sera consultable à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pendant un mois à compter du lendemain de son dépôt au contrôle de légalité, aux jours et horaires d'ouverture au public

24. à l'unanimité avec 58 Pour, 7 Abstentions, décidé d'acquérir le terrain situé 1 bis rue Séjourné à Melun (77000) d'une superficie de 290 m2 et appartenant à ICF LA SABLIERE située 24 rue de Paradis – 75010 PARIS représentée par Christophe AUBRIOT, Directeur du Patrimoine au prix de 60 000 € et décidé de désigner Maître Georges MONCEAU – 3 Place Chapu – 77000 Melun – Notaire, pour la

rédaction de l'acte et la réalisation de toutes pièces s'y rattachant et autorisé le Président ou son représentant à signer les actes correspondants et toutes pièces s'y rattachant

25. à l'unanimité, émis un avis favorable à l'achat pour l'euro symbolique du terrain cadastré section AL n°90 à la commune de Dammarie-lès-Lys, pour y réaliser un poste de refoulement et un bassin de stockage, avec aménagement en voirie lourde et pose de barrières sur une partie du chemin rural afin de desservir ce poste de refoulement, autorisé Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ce terrain, désigné Maître Bruggeman comme notaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et précisé que les frais liés à cet acte seront supportés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et que l'euro symbolique de dépense sera inscrit au budget de l'exercice considéré

26. à l'unanimité, autorisé le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public de l'assainissement de l'Agglomération Centrale de Boissise-le-Roi et de Montereau-sur-le-Jard avec la SOCIETE DES EAUX DE MELUN

27. à l'unanimité, décidé de solliciter les subventions inhérentes au dossier de vérification de la conformité des branchements d'assainissement privés au Hameau de Villers sur la commune de Saint-Fargeau Ponthierry auprès des financeurs, à savoir l'Agence de l'eau Seine-Normandie et autorisé le Président à signer tous documents y afférents

28. à l'unanimité avec 58 Pour, 7 Abstentions, approuvé le projet de Plan Climat Air Energie Territoriale et autorisé le Président à demander l'avis du Président de la région Ile de France et du Préfet de Région

29. à l'unanimité, autorisé le projet d'avenant n° 1 à la convention relative à la délégation de compétence en matière de Transport A la Demande entre le STIF et la CAMVS ; autorisé le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention ainsi que tout document s'y rapportant. et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016 à l'article 6247

30. à l'unanimité, approuvé le lancement de la démarche d'élaboration du PLD ; approuvé le périmètre du Plan Local de Déplacements de la CAMVS comprenant les 16 communes actuelles, membres de la Communauté Melun Val de Seine ; demandé au Préfet de Seine-et-Marne d'arrêter le périmètre du PLD ainsi défini et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016

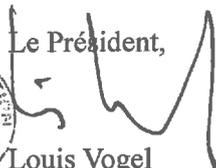
31. à l'unanimité avec 62 Pour, 3 Abstentions décidé de créer un emploi d'ingénieur principal à temps complet au sein de la CAMVS



L'ordre du jour étant épuisé, le Président a invité des représentants de la commune de Maincy à s'exprimer sur leur intégration à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance a été levée à 00 heures 28.

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

 Le Président,

Louis Vogel